

SESSION 2022

CAPLP ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE

Section
**SCIENCES ET TECHNIQUES
MÉDICO-SOCIALES**

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

La décision de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de consacrer un rapport à la thématique des menstruations peut paraître surprenante, voire déroutante. En effet, les menstruations sont communément considérées comme un phénomène physiologique naturel, lequel *a priori* ne suscite pas d'interrogations ni de difficultés particulières. De plus s'agissant, d'un domaine qui relève de l'intimité de chaque femme, il y a une certaine réserve, qui va parfois jusqu'au véritable tabou, à évoquer ce sujet, y compris auprès des professionnels de santé [...]

En effet, les règles n'ont rien d'anecdotique : elles concernent la moitié de l'humanité et les femmes sont concernées par cette problématique pendant la moitié de leur vie, de la puberté à la ménopause. Il s'agit donc indéniablement d'un sujet d'intérêt général, dont on constate qu'il suscite de multiples interrogations ne trouvant pas toujours de réponses adéquates et qu'il comporte des enjeux importants, tant en matière de santé que sur le plan économique.

Extrait du rapport d'information sur les menstruations,
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 février 2020
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b2691_rapport-information
Consulté le 13/10/21

Vous répondrez aux questions suivantes dans une composition structurée.

- 1 - Expliquer l'évolution de la régulation hormonale du cycle menstruel féminin.
- 2 - Analyser les conséquences de la précarité menstruelle et préciser en quoi elle constitue un enjeu de santé publique.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Extrait du **Communiqué de presse « Journée mondiale de l'hygiène menstruelle »** du 28 mai 2021
Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/210528_cp_-_journée_mondiale_de_l_hygiène_menstruelle_le_gouvernement_est_pleinement_engagé_pour_lutter_contre_la_precaire_menstruelle_28.05.pdf
(consulté le 11/10/2021)
- Annexe 2 :** Extrait du **2^e baromètre hygiène & précarité en France**, Mars 2021, IFOP et Dons solidaires, pages 20 à 30.
Source : <http://www.donsolidaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/2021-03-16-Pr%C3%A9sentation-Conf%C3%A9rence-de-presse-Pr%C3%A9carit%C3%A9-hygi%C3%A9nique-Version-2021-03-15-site-2.pdf>
(consulté le 10/10/21)
- Annexe 3 :** **Des protections périodiques dans votre lycée – expérimentation 2021-2022 dans 50 lycées** – Région Grand Est, septembre 2021
Source : https://www.jeunest.fr/wp-content/uploads/2021/09/Brochure-Pr%C3%A9carit%C3%A9Menstruelle_HD2.pdf (consulté le 12/10/2021)
- Annexe 4 :** **Syndrome de choc toxique menstruel (SCT)**
Extrait du rapport d'information sur les menstruations,
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 février 2020
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b2691_rapport-information (consulté le 11/10/21)

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours

E F E

Section/option

7 3 0 0 J

Epreuve

1 0 1

Matière

9 3 1 1

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours

E F F

Section/option

7 3 0 0 J

Epreuve

1 0 1

Matière

9 3 1 1

Annexe 1 :**Extrait du communiqué de presse « Journée mondiale de l'hygiène menstruelle »**

Le Gouvernement est pleinement engagé pour lutter contre la précarité menstruelle.

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. Elle concerne près de 2 millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation porte atteinte à leur dignité, constitue un frein à l'insertion de milliers de femmes en situation de précarité et augmente les risques de déscolarisation. C'est également un facteur de risque pour la santé en cas de renouvellement insuffisant des protections. A l'occasion de la Journée mondiale consacrée à l'hygiène menstruelle, le Gouvernement rappelle ses engagements pour lutter contre ce fléau [...].

Suite à la publication de plusieurs rapports parlementaires, le Gouvernement a traduit en actes l'engagement du Président de la République. Plusieurs actions importantes sont ainsi menées par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances.

Le ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances consacrent en 2021 cinq millions d'euros afin d'amplifier les expérimentations déjà entreprises en 2020 en direction des maraudes, des épiceries solidaires ou encore en facilitant l'organisation de collectes pour toucher plus massivement les personnes en situation de précarité et de très grande précarité [...].

Les objectifs du Gouvernement sont les suivants :

- faciliter l'accès aux protections périodiques pour les femmes précaires à titre gratuit ou à prix symbolique ;
- contribuer à lever le tabou et la stigmatisation sur les menstruations avec des programmes de sensibilisation ;
- sensibiliser davantage et dès le plus jeune âge à l'importance d'une bonne hygiène ;
- réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Ces quatre objectifs sont au cœur de l'action gouvernementale à destination des femmes précaires ou en très grande précarité (femmes sans-abri et femmes incarcérées), des jeunes collégiennes, lycéennes et des étudiantes.

Annexe 2 :

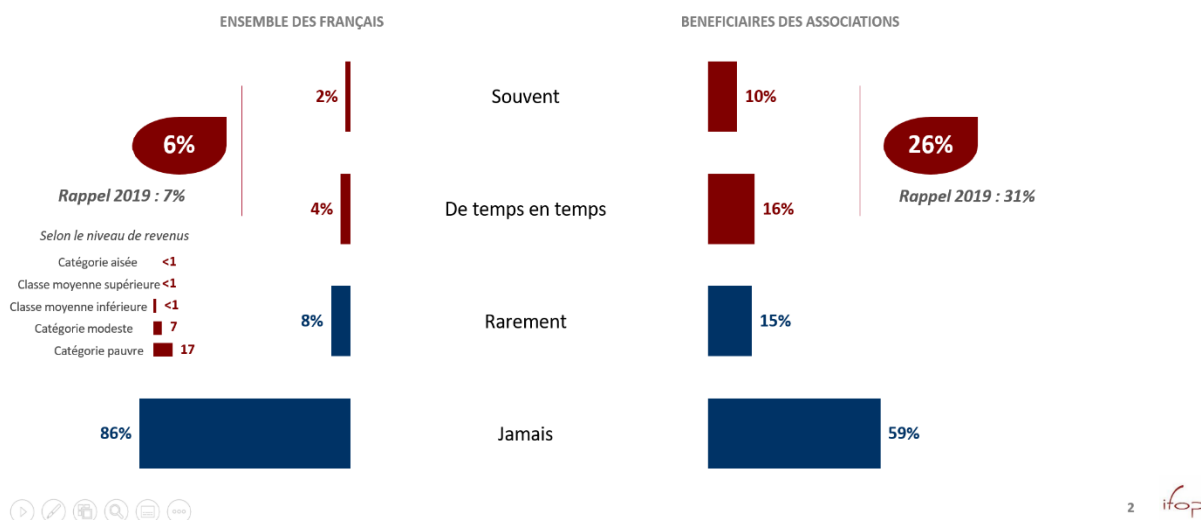
Extrait du 2 baromètre hygiène & précarité en France (Mars 2021) enquête IFOP et Dons solidaires

Méthodologie : Grand Public : échantillon de 1807 répondants, dont un échantillon de 1503 répondants, représentatif de la population française. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Public : Bénéficiaires d'associations : échantillon de 760 personnes bénéficiaires d'associations du réseau Dons Solidaires.

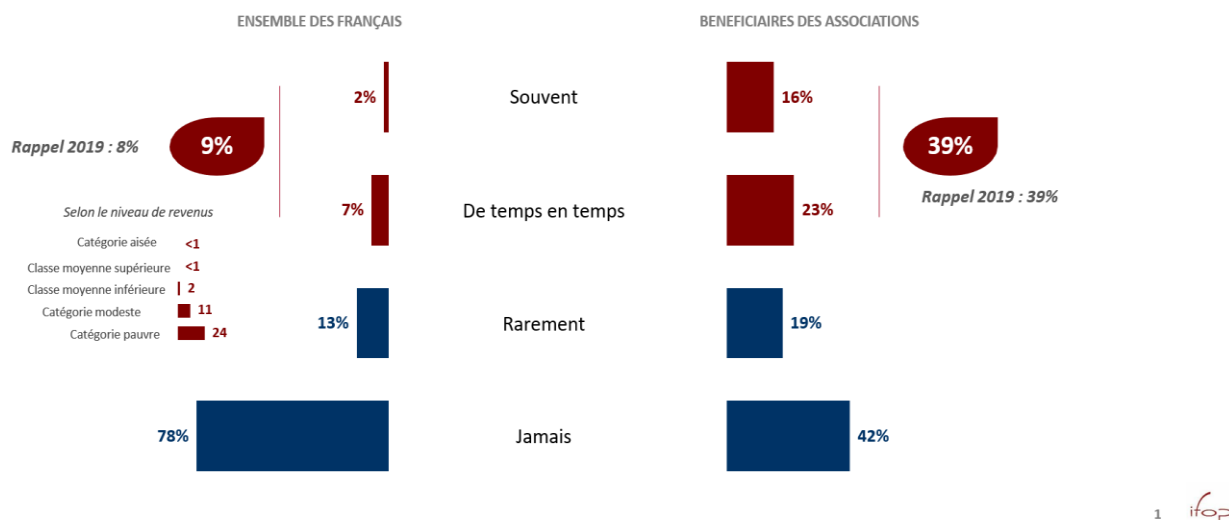
QUESTION : Vous arrive-t-il pour vous-même ou votre fille d'utiliser autre chose à la place de protections hygiéniques par manque d'argent ?

Base : Question posée aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 32% de l'échantillon GP et 55% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations



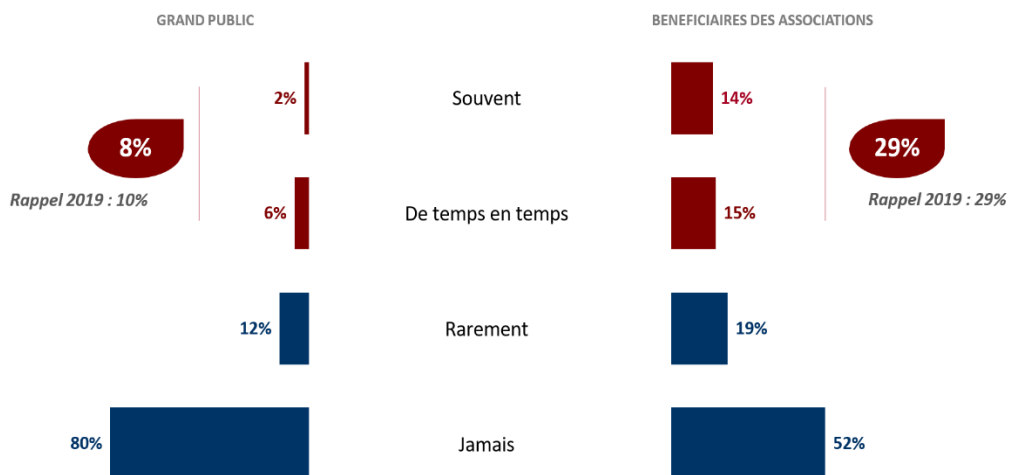
QUESTION : Vous arrive-t-il de ne pas disposer de suffisamment de protections hygiéniques (serviettes, tampons) pour vous-même ou votre fille par manque d'argent ?

Base : Question posée aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 32% de l'échantillon GP et 56% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations



QUESTION : Vous arrive-t-il pour vous ou votre fille de renoncer à changer de protection hygiénique aussi souvent que nécessaire par manque d'argent ?

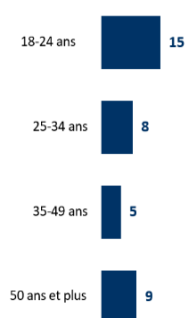
Base : Question posée aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 32% de l'échantillon GP et 55% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations



QUESTION : Vous arrive-t-il pour vous ou votre fille de renoncer à changer de protection hygiénique aussi souvent que nécessaire par manque d'argent ?

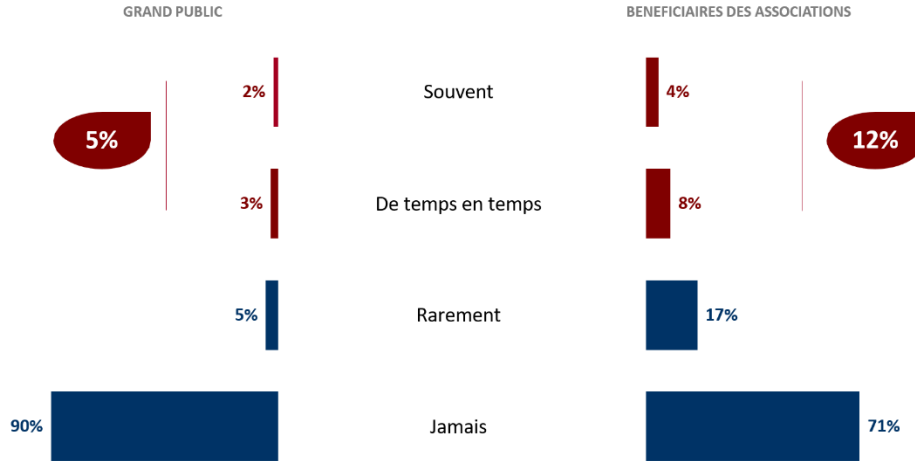
Base : Question posée aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 32% de l'échantillon GP et 55% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations

Renoncer à changer de protections hygiéniques
Ensemble de la population française : 8%



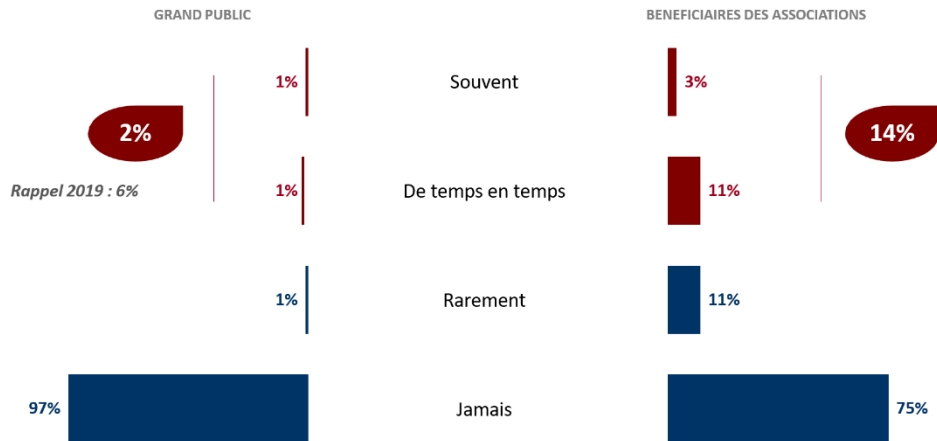
QUESTION : Vous arrive-t-il de ne pas sortir de chez vous ou de manquer le travail car vous n'avez pas de protections hygiéniques ?

Base : Question posée aux femmes réglées, soit 30% de l'échantillon GP et 51% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations



QUESTION : Et votre fille a-t-elle déjà manqué les cours car elle n'avait pas de protections hygiéniques ?

Base : Question posée aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 7% de l'échantillon GP et 17% de l'échantillon Bénéficiaires d'associations



Annexe 3 :

Des protections périodiques dans votre lycée – expérimentation 2021-2022 dans 50 lycées

La Région Grand Est et le Rectorat de la Région Académique s'engagent, dès la rentrée de septembre 2021, dans une opération de lutte contre la précarité menstruelle des lycéennes en lançant une expérimentation dans 50 établissements du territoire. Répartis en deux groupes, chacun d'entre eux bénéficiera d'un équipement différent afin de collecter un maximum d'informations et d'observations sur les usages des lycéennes. L'objectif de cette expérimentation est d'apporter les réponses adaptées dans l'ensemble des lycées pour la rentrée de septembre 2022



La précarité menstruelle en chiffres

20 % des femmes ont déjà été confrontées à la précarité menstruelle.

12 % des jeunes filles ne sont pas allées en cours car elles n'avaient pas de protection.

13 % des étudiantes déclarent avoir déjà dû choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité.

Plus d'1 femme sur 3

ne change pas suffisamment de protections ou utilise des moyens de fortune, comme du papier journal, du papier toilette ou de l'essuie-tout, une chaussette, voire une bouteille d'eau en guise de coupe menstruelle (en prison), faute d'accès à des protections hygiéniques à des prix décents.

Entre 5 et 10 €,

c'est ce que dépense en moyenne une femme par mois pour acquérir des protections périodiques. Et cette dépense peut atteindre jusqu'à 20 € pour la moitié des femmes (antidouleurs, achat de vêtement ou de sous-vêtement, linge de lit, etc.).



Le choix du prestataire

La Région a souhaité offrir aux jeunes filles des **produits de la meilleure qualité possible**. Afin d'éviter tout risque d'irritation, d'intolérance ou d'allergie, les serviettes et les tampons mis à la disposition des lycéennes sont constitués à **100 % de coton bio, sans parfum, sans perturbateurs endocriniens, sans chlore, sans parabène, sans glyphosate, ni dioxine**. C'est l'entreprise « **LES petites choses** » qui a été retenue pour fournir les protections périodiques (tampons et serviettes) ainsi que les distributeurs sur lesquels figureront également toutes les informations utiles au bon usage des produits.



Annexe 4 :

Syndrome de choc toxique menstruel (SCT)

Le syndrome de choc toxique est lié à la présence d'une bactérie, le *Staphylococcus aureus* (staphylocoque doré), dans le microbiote vaginal de certaines femmes. La bactérie, présente dans ou sur le corps (nez, gorge, peau et parfois vagin) de 30 à 40 % de la population, n'est pas, en soi, dangereuse pour la femme mais le devient lorsque la femme abrite dans son vagin un staphylocoque doré producteur d'une toxine particulière appelée TSST-1 (environ 1 % des cas).

Dans ce cas, lorsqu'elle a ses règles et qu'elle garde une protection trop longtemps, la bactérie se retrouve bloquée dans le vagin et s'y multiplie. Quand le staphylocoque doré atteint une concentration importante, il libère la toxine TSST-1 qui passe alors dans le sang et provoque le choc toxique, ainsi que des lésions de certains organes, dont le foie, les poumons et les reins. Cette maladie grave peut conduire à une nécrose des tissus, des amputations, voire au décès.

Ainsi, les études déjà engagées semblent établir un lien entre le SCT et un port prolongé de protections. Longtemps soupçonnée, la composition des tampons actuellement commercialisés n'aurait en effet aucune incidence sur la survenue des SCT. Le type de tampon ne fait pas de différence. Par contre, « nous avons observé que l'espace entre les fibres qui contribue à l'apport d'air dans le vagin représente le site majeur de croissance » du staphylocoque doré, explique Gérard Lina, professeur de microbiologie à Lyon et coauteur de l'étude. [...]

Si « ce n'est pas la nature des tampons qui favorise les chocs toxiques, il faut en revoir l'utilisation et améliorer la prévention ». Les fabricants de tampons précisent dans les notices de ne pas les laisser en place « plus de huit heures ». Le professeur Gérard Lina considère cependant cette durée trop importante ; il conseille plutôt de renouveler le tampon ou de vider la coupe toutes les quatre à six heures. [...]

Après un choc toxique, « 20 % des femmes rentrent chez elles sans avoir compris ce qui leur est arrivé, sans avoir compris la maladie et continuent ensuite d'utiliser des tampons de la même manière ». Le risque de réitération du choc toxique est pourtant important, en particulier si les femmes utilisent à nouveau des tampons. Cela souligne une vraie carence dans la prévention et l'information des femmes confrontées à ces situations. [...]